

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Lorraine  
C/O Ffb  
62, rue de Metz  
54000 Nancy  
03 83 46 86 35  
[lorraine@fondation-patrimoine.org](mailto:lorraine@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur    



### CA DE SAINT DIE DES VOSGES

7 place Saint Martin  
88100 Saint Die des Vosges  
03 29 52 65 58  
[environnement@ca-saintdie.fr](mailto:environnement@ca-saintdie.fr)  
<https://agglo.saint-die-des-vosges.fr/>

FONDATION

► Je donne !



Pour  
l'aménagement du

**crapauduc au carrefour  
de la Soye  
à Pierre-Percée**

En Meurthe-et-Moselle



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Un aménagement en faveur de la biodiversité !

### ◆ ◆ LE PROJET

La vallée de La Plaine est classée Espace Naturel Sensible (ENS) sur plus de 500 hectares. Les inventaires menés ont permis d'identifier des sites d'écrasement d'amphibiens. Leur aménagement est une des actions du plan de gestion porté par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV).

C'est pourquoi depuis 2021, le carrefour de la Soye fait l'objet d'un chantier participatif lors de la migration saisonnière des amphibiens. Ce projet vise à équiper le site de manière pérenne et autonome en restructurant l'accotement de la route sans artificialiser le milieu.

### ◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Au tournant des années 2010, les enjeux de biodiversité sont intégrés aux projets. Les inventaires menés dans la vallée en 2014 font passer l'ENS de 200 ha à plus de 500ha.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la vallée de La Plaine comptait près d'une centaine de scieries hydrauliques, appelées haut-fer. La Soye signifie d'ailleurs scierie en patois local. Les planches étaient ensuite acheminées par flottage jusque Raon l'Étape, puis Saint-Nicolas-de-Port.

### ◆ ◆ LA MOBILISATION

Ce projet a été impulsé en 2020 par la CASDDV, avec l'aide de l'association d'éducation à l'environnement *ETC Terra*. Après deux réunions d'information, la première campagne de sauvetage des amphibiens a eu lieu au printemps 2021. Depuis, une cinquantaine de personnes ont participé au chantier d'installation et une vingtaine à la campagne de ramassage. Chaque saison, entre 1500 et 2000 amphibiens sont ainsi acheminés en toute sécurité vers leur lieu de ponte.

Ce travail de collecte a permis de connaître finement la localisation et le déroulement de la migration sur ce site et d'envisager aujourd'hui l'aménagement du carrefour pour que la migration s'y déroule en autonomie et en toute sécurité.

|                      |          |
|----------------------|----------|
| Montant des travaux  | 58 196€  |
| Objectif de collecte | 18 000€  |
| Début des travaux    | Été 2026 |



Crédit photos © CA de Saint-Dié-des-Vosges

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration du crapauduc du carrefour de la Soye à Pierre-Percée

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/105197](http://www.fondation-patrimoine.org/105197)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Lorraine, BP 70289, 57000 SARLÉVILLÉ, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**crapauduc du carrefour de la Soye à Pierre-Percée**

#### Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

| Exemples de dons                                                                                                                                                                      | 80 € | 150 € | 250 € | 500 € |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu                                                                                                                                    | 28 € | 51 €  | 85 €  | 170 € |
| Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.                                                                                                          |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière                                                                                                                       | 20 € | 38 €  | 63 €  | 125 € |
| Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).                                                               |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés                                                                                                                                 | 32 € | 60 €  | 100 € | 200 € |
| Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée. |      |       |       |       |

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐